

RCS : RODEZ Code greffe : 1203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

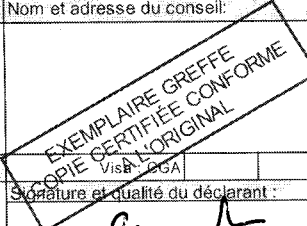
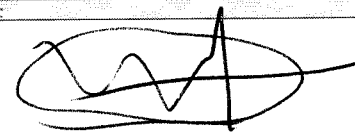
**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00208 Numéro SIREN : 414 608 414 Nom ou dénomination : 2PM HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2020 sous le numéro de dépôt 5198

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le		01/01/2019		et clos le		31/12/2019		Régime simplifié d'imposition		réel normal		x	
Si option pour le rég. optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (ets de transport)												Si PME innovantes	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Désignation de la société:								Adresse du siège social:					
SAS 2PM HOLDING PEYREBRUNE								PEYREBRUNE					
12300 FIRMI								12300 FIRMI					
SIRET								FR					
4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6													
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:					
PEYREBRUNE													
12300 FIRMI								FR					
REGIME FISCAL DES GROUPES													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:													
SIRET													
B ACTIVITE													
Activités exercées ADMINISTRATION D'ENTREPRISES												Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)													
Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%				Bénéf. imposable au taux de 28%				Déficit					
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable à 15%				0					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de													
2 Plus-values				PV à long terme impos. à 15%									
PV à long terme imposables à 19%				Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art.238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches													
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes				Pôle de compétitivité					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies				Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies				Autres dispositifs				Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies				Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :													
dans le secteur productif, art. 244 quater W													
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.													
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)													
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%													
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC													
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :													
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :													
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case													
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :													
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?								OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:								Nom et adresse du conseil:					
ASS O.G.E.A. 12 77674398100032 ASS.DE GESTION ET DE COMPTABILITE RUE SAINT CHRISTOPHE 12000 RODEZ								Tél : 0565772300					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:								Viseur conventionné					
N° d'agrément du CGA								Signature et qualité du déclarant :					
								  					

Désignation de l'entreprise : SAS 2PM HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2	
Adresse de l'entreprise PEYREBRUNE		12300	FIRMI
Numéro SIRET 4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
		Néant ☐	
		Exercice N clos le, 31/12/2019	
		Brut	Amortissements, provisions 2
		Net	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :).	CD
Disponibilités		CF	CG
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail : 95 000		(2) Part à moins d'un an des immob. financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve Immobilisations de propriété : *		Stocks :	Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2PM HOLDING		Néant ☐		
			Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 628 060)	DA	628 060			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	3 024 982			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	62 961			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	522 383			
	Report à nouveau	DH	(737 335)			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 941			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	3 521 993			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
		Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	24 931			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 148			
	Dettes fiscales et sociales	DY	15 764			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	43 605			
	Autres dettes	EA	836			
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 055		
TOTAL (IV)	EC	94 341				
	Ecart de conversion passif * (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 616 335				
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	94 341			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

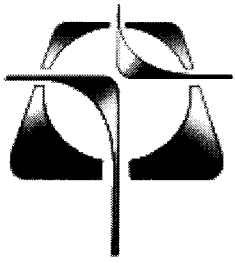
3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS 2PM HOLDING				Exercice N		Néant	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue					FI	85 489		
	services *	FG	85 489	FH		FL	85 489		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	85 489	FK					
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	7 265		
	Autres produits (1) (11)					FQ	8		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	92 763		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	44 352		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	18 886		
	Salaires et traitements *					FY	12 036		
	Charges sociales (10)					FZ	5 515		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements *				GA	24 847		
		- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE	3		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	105 641	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(12 877)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	93 971		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	93 971		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	93 971		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	81 093		

Désignation de l'entreprise		SAS 2PM HOLDING		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 990	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 185 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 188 990	
CHARGES EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	64 142	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 185 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 249 142	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(60 152)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 375 724	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 354 783	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	20 941	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	78 755
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	14 000
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	7 265
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A6	obligatoires	A9	
			A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
AMENDES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				152		
CREANCES IRRECOURABLES				3 990	3 990	
VCN CESSION IMMO				1 185 000	1 185 000	
ABANDON C.C				60 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	



OGEA 12

Association de Gestion et de Comptabilité

Annexe comptable

Exercice

du

01/01/2019

au

31/12/2019

SAS 2PM HOLDING

ADMINISTRATION D'ENTREPRISES

PEYREBRUNE

12300 FIRMI

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 616 335.07 euros

Le résultat net comptable est un bénéfice de 20 941.55 euros

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/06/2020 par le dirigeant.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- **Créances et dettes** : les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**Evènements significatifs postérieurs à la clôture**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus COVID 19.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du plan comptable général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus COVID 19.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs
- La dépréciation des créances clients
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- La dépréciation des stocks
- Les impôts différés « actifs »
- Le chiffre d'affaires
- Les « covenants » bancaires

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)

Frais d'établissement = 0.00

Fonds commercial = 0.00

Actif immobilisé, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	95 000.00	0.00	0.00	95 000.00
Immob. corporelles	912 114.79	518 161.78	60 000.00	1 370 276.57
Immob. financières	1 491 210.00	0.00	1 125 000.00	366 210.00
Total	2 498 324.79	518 161.78	1 185 000.00	1 831 486.57

Amortissements	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immob. corporelles	50 609.40	24 847.28	0.00	75 456.68
Immob. financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	50 609.40	24 847.28	0.00	75 456.68

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
DROIT AU BAIL	95 000.00	0.00	95 000.00	non amortiss.
TERRAINS	134 484.00	0.00	134 484.00	non amortiss.
BATIMENTS	833 396.00	55 320.90	778 075.10	de 30 à 50 ans
INSTALLATIONS GENERALES ZONE DU	83 566.07	11 874.81	71 691.26	de 7 à 40 ans
INSTALLATIONS GENERALES	19 069.06	4 903.28	14 165.78	8 ans
MATERIEL DE BUREAU	1 272.00	1 272.00	0.00	3 ans
MOBILIER	10 894.44	2 085.69	8 808.75	de 4 à 5 ans
IMMO EN COURS NS RESIDENCE	287 595.00	0.00	287 595.00	non amortiss.
TITRES PART MS CASH	2 450.00	0.00	2 450.00	non amortiss.

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (SUITE)**Détail des immobilisations et amortissements en fin de période**

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
TITRES PART ZONE DU CENTRE	1 500.00	0.00	1 500.00	non amortiss.
TITRES PART SARL LE WILSON	197 230.00	0.00	197 230.00	non amortiss.
AUTRES TITRES DE PARTICIP	165 000.00	0.00	165 000.00	non amortiss.
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	30.00	0.00	30.00	non amortiss.
Total	1 831 486.57	75 456.68	1 756 029.89	

Créances représentées par des effets de commerce : = 0.00

Etat des créances : = 1 329 160.74

	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	366 210.00	0.00	366 210.00
Actif circulant	962 354.33	962 354.33	0.00
ch.constaté d'avance	596.41	596.41	0.00
Total	1 329 160.74	962 950.74	366 210.00

Provisions pour dépréciation = 0.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Produits à recevoir par postes du bilan = 24 170.80

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	0.00
Clients et comptes rattachés	23 884.80
Autres créances	286.00
Disponibilités	0.00
Total	24 170.80

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (SUITE)

Charges constatées d'avance : = 596.41

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise

4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts sociales) : = 40 520.00

	nombre	valeur nominale	Cap.Social
Titre début d'exercice	40 520	15.50	628 060.00
Titre émis			
Titre remboursés ou annulés			
Titre fin d'exercice	40 520	15.50	628 060.00

Provisions : = 0.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Prov. règlementées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. risques & charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. dépréciation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Etat des dettes : = 94 341.67

	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	+ 1AN - 5 ANS	+ DE 5 ANS
Etabl. de crédit				
Dettes fin. & div.	24 931.97	24 931.97		
Fournisseurs	8 148.29	8 148.29		
Dettes fisc. & soc.	15 764.45	15 764.45		
Dettes s/immob.	43 605.00	43 605.00		
Autres dettes	836.13	836.13		
Prod.const.d'avance	1 055.83	1 055.83		
Total	94 341.67	94 341.67	0.00	0.00

Dettes représentées par des effets de commerce : = 0.00

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : = 2 185.44

Emprunts et dettes établ.de crédit : = 0.00

Fournisseurs : = 2 105.50

Dettes fiscales et sociales : = 79.94

Emprunts et dettes financières diverse : = -4 828.33

Produits constatés d'avance : = 1 055.83

5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires :

=

85 489.48

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	71 489.48	84.00 %
Produits des activités annexes	14 000.00	16.00 %
Rabais, remises & ristournes accordés		
Total	85 489.48	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'au dossier de présentation des comptes, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6- AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

=

0.00

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	0.00
Avals & cautions	0.00
Crédits-bails mobiliers	0.00
Crédits-bails immobiliers	0.00
Autres engagements	0.00
Total	0.00

Engagements reçus

=

0.00

Nature des engagements reçus	Montant
Avals & cautions & Garantis	
Autres engagements	
Total	0.00

7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES (Euros)

7.1 - Produits à recevoir :

ASSOCIES C.C.INTER.COURUS
JORDAN FOURNIE

4 828.33

286.00

Total produits à recevoir :

5 114.33

7.2 - Charges constatées d'avance :

ASSURANCE HABITATION JARDIN AGENOR D'AVANCE
ASSURANCE HABITATION RESIDENCE 3L D'AVANCE
ASSURANCE HABITATION PERSPECTIVES D'AVANCE
ASSURANCE HABITATION VILLEFRANCHE D'AVANCE
ASSURANCE HABITATION ST JUERY D'AVANCE
ASSURANCE HABITATION FRANÇOIS FABIE D'AVANCE
ASSURANCE HABITATION NS RESIDENCE D'AVANCE

44.77

42.65

113.92

37.53

17.50

75.56

120.12

Sommaire

P REAMBULE	Page	1
1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES	Page	1
2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	Page	2
3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)	Page	2
Actif immobilisé mouvements de l'exercice	Page	2
Détail des immobilisations et amort. en fin de période	Page	2
Etat des créances	Page	3
Provisions pour dépréciation	Page	3
Produits à recevoir par postes du bilan	Page	3
4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF	Page	4
Capital social (actions ou parts sociales)	Page	4
Provisions	Page	4
Etat des dettes	Page	4
5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation du chiffre d'affaires	Page	5
6 - AUTRES INFORMATIONS		
Engagements donnés	Page	5
Engagements reçus	Page	5
7 - DETAIL PRODUITS ET CHARGES		
7.1 - Produits à recevoir	Page	5
7.2 - Charges constatées d'avance	Page	5
7.3 - Charges à payer	Page	6
7.4 - Produits constatés d'avance	Page	6
8 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Page	6

2PM HOLDING**Société Par Actions Simplifiée****Au capital de 628 060.00 euros****Siège social : PEYREBRUNE****12300 FIRMI****R.C.S. RODEZ 414 608 414****EXERCICE CLOS LE 31/12/2019****TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT****SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24/09/2020****DEUXIEME RESOLUTION**

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 20 941.55 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

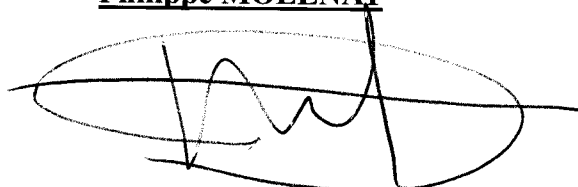
Report à nouveau débiteur pour 20 941.55 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les deux exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	Taux	
31/12/2018	0	0	40 %	0
31/12/2017	0	0	40 %	0
31/12/2016	105 352	0	40 %	0

Le président,

Philippe MOLENAT



2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060.00 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. RODEZ 414 608 414

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019
TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24/09/2020

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 20 941.55 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour 20 941.55 euros

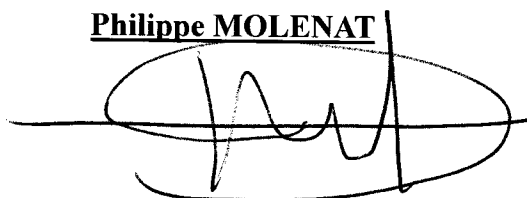
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les deux exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	Taux	
31/12/2018	0	0	40 %	0
31/12/2017	0	0	40 %	0
31/12/2016	105 352	0	40 %	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Philippe MOLENAT



2PM HOLDING**Société Par Actions Simplifiée****Au capital de 628 060.00 euros****Siège social : PEYREBRUNE****12300 FIRMI****R.C.S. RODEZ 414 608 414****RAPPORT DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE****CLOS LE 31/12/2019**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons, ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice

La situation de la Société, à la clôture de l'exercice écoulé, apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan. Il souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018	Ecart en Euro
ACTIF IMMOBILISE	1 756 029.89 euros	2 447 715.39 euros	-691 685.50
ACTIF CIRCULANT	1 859 708.77 euros	1 142 183.97 euros	+717 524.80
REGULARISATION ACTIF	596.41 euros	610.16 euros	-13.75
TOTAL DE L'ACTIF	3 616 335.07 euros	3 590 509.52 euros	+25 825.55

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018	Ecart en Euro
CAPITAL SOCIAL	628 060.00 euros	628 060.00 euros	/
PRIMES D'EMISSION	3 024 982.88 euros	3 024 982.88 euros	/
RESERVE LEGALE	62 961.00 euros	62 961.00 euros	/
AUTRES RESERVES	522 383.47 euros	522 383.47 euros	/
REPORT A NOUVEAU	-737 335.50 euros	-737 581.74 euros	+246.24
RESULTAT EXERCICE	20 941.55 euros	246.24 euros	+20 695.31
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 521 993.40 euros	3 501 051.85 euros	+20 941.55
DETTES	93 285.84 euros	88 401.84 euros	+4 884.00
REGULARISATION PASSIF	1 055.83 euros	1 055.83 euros	/
TOTAL DU PASSIF	3 616 335.07 euros	3 590 509.52 euros	+25 825.55



L'activité de la Société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

	Exercice 31/12/2019 12 mois	Exercice 31/12/2018 12 mois	Ecart en Euro
VOLUME DE PRODUCTION	85 489.48 euros	80 192.10 euros	+5 297.38
TOTAL PRODUITS D'EXPL.	85 498.13 euros	84 841.25 euros	+656.88
TOTAL CHARGES D'EXPL.	98 375.62 euros	98 934.62 euros	-559.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-12 877.49 euros	-14 093.37 euros	+1 215.88
RESULT. COURANT AV.IMP.	81 093.55 euros	36 746.24 euros	+44 347.31
RESULTAT NET COMPTABLE	20 941.55 euros	246.24 euros	+20 695.31

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un volume de production qui s'est élevé à 85 489.48 euros, contre 80 192.10 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 6.61 %.

La déduction des coûts d'achat des marchandises vendues et des matières premières permet de dégager une marge brute de 85 489.48 euros, représentant 100.00 % du volume de production hors taxes, contre 80 192.10 euros, soit 100.00 % du volume de production pour l'exercice précédent.

Après déduction des charges d'exploitation, il se dégage un résultat d'exploitation de -12 877.49 euros, contre -14 093.37 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 8.63 %.

Après déduction des charges d'exploitation, il se dégage un résultat courant avant impôt de 81 093.55 euros, contre 36 746.24 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 44 347.31 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 93 971.04 euros contre 50 839.61 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 81 093.55 euros contre 36 746.24 euros pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, - du résultat exceptionnel de -60 152.00 euros contre - 36 500.00 euros au titre de l'exercice précédent - de l'impôt sur les bénéfices de 0.00 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 20 941.55 euros après impôt, soit 24.50 % du volume de production hors taxes.

Ce résultat net se trouve en progression de 20 695.31 euros par rapport à celui de l'exercice précédent, qui s'élevait à 246.24 euros.

Au 31/12/2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 616 335.07 euros contre 3 590 509.52 euros pour l'exercice précédent.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 MARS 2020 constitue un événement majeur. La société a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant

au 31 décembre 2019. Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, la société n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes au 31 décembre 2019 au titre de cet évènement.

A la date de l'établissement des comptes, la société n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

- Nous détenons 49% de la société « MS CASH », société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, siège social : 4A, rue Clausel de Coussergues 12100 MILLAU et immatriculée au RCS de MILLAU sous le numéro 818 737 199. Elle a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un chiffre d'affaires de 300.886 euros et a dégagé un bénéfice de 281 euros.

- Nous détenons 100% de la société « ZONE DU CENTRE », société à responsabilité limitée au capital de 1.500 euros, siège social : Peyrebrune 12300 FIRMI et immatriculée au RCS de RODEZ sous le numéro 819 135 302. Elle a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un chiffre d'affaires de 68.895 euros et a dégagé un bénéfice de 35.025 euros.

- Nous détenons 100% de la société « LE WILSON », société à responsabilité limitée au capital de 4.000 euros, siège social : 2, Place Wilson 12300 DECAZEVILLE et immatriculée au RCS de RODEZ sous le numéro 799 573 308. Elle a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un chiffre d'affaires de 387.589 euros et a dégagé un bénéfice de 15.221 euros.

Activité de la Société en matière de recherche et de développement

L'objet même de notre Société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre gérance.

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons, la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

Fournisseurs au 31/12/2019	Echus	Solde à échoir	A échoir 1 à 30 jours	A échoir 31 à 60 jours	A échoir + de 60 jours
Compte 401100	0	6 042.79	1 303.13	539.66	4 200.00
Compte 404100	0	43 605.00	43 605.00	0	0
TOTAL GENERAL	0	49 647.79	44 908.13	539.66	4 200.00
Fournisseurs au 31/12/2018	Echus	Solde non échu	Non échus 1 à 30 jours	Non échus 31 à 60 jours	Non échus + de 60 jours
Compte 401100	0	22 730.61	288.92	0	10 146.49
Compte 404100	0	12 295.20	0	0	12 295.20
TOTAL GENERAL	0	35 025.81	288.92	0	22 441.69

Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

Conformément aux dispositions de l'article L.464-2, alinéa 5 du Code de Commerce, le président déclare ne pas avoir été condamné par l'Autorité de la Concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 20 941.55 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour 20 941.55 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les deux exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	Taux	
31/12/2018	0	0	40 %	0
31/12/2017	0	0	40 %	0
31/12/2016	105 352	0	40 %	0

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.4 du même code.

Rapport spécial sur les opérations visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L.227-10 du code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

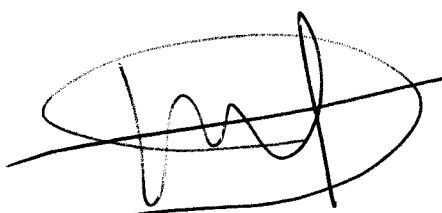
Conclusion

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Nous espérons que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président, pour l'exercice clos le 31/12/2019.

Le président,

Philippe MOLENAT



GEORGES GOYON

Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour
d'Appel de DIJON

32, rue de la République
71000 - MÂCON

Téléphone : 03 85 39 95 39 +
Télécopie : 03 85 39 95 33

Cabinet secondaire :

136, avenue Emile et Claude PUZENAT
71140 - BOURBON-LANCY
Téléphone : 03 85 89 10 47



CONSEIL D'ENTREPRISES
audit / gestion / comptabilité



« 2PM HOLDING » S.A.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 628.060 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 – FIRMI

R.C.S. de RODEZ : 414.608.414.00036

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2019

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la C.R.C.C.de DIJON

Aux Associés,

En exécution de notre mission légale et obligatoire de commissaire aux comptes de votre société qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, nous vous présentons notre rapport sur vos comptes annuels relatifs à votre exercice – année civile 2019, clos le **31 DÉCEMBRE 2019**, et portant sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de la société « **2 PM HOLDING** » **S.A.S.**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels en nous appuyant sur la base des éléments disponibles à cette date, et ce dans un contexte évolutif de crise sanitaire très grave liée à la pandémie de la COVID-19.

I - OPINION

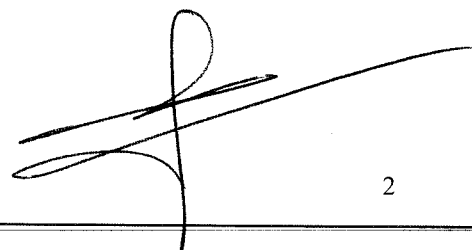
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire annuelle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « 2 PM HOLDING » S.A.S. relatifs à l'exercice – année civile 2019, clos le 31 DÉCEMBRE 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » qui figure ci-après dans le présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période qui va du 1^{er} JANVIER 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

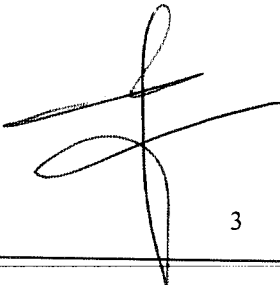
En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées à votre connaissance s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels de la société.



3

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes annuels, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

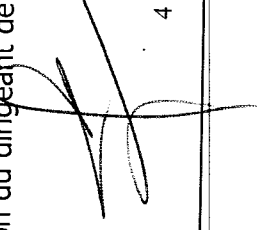
Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

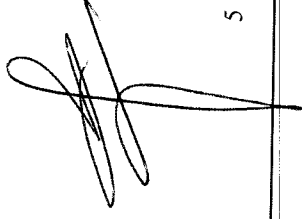
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du dirigeant de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments ultérieurs qui pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations sous-jacentes de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MÂCON, le 03 SEPTEMBRE 2020

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la C.R.C.C. de DIJON